



34ème session  
08 mars au 12 mars 2021

## **Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

**Résolution : ENS/R.4/03.21**

**Objet :** Subventions aux structures FLAM (Français Langue Maternelle)

### ***L'Assemblée des Français de l'Étranger***

Vu le dispositif financier de soutien aux associations FLAM établi par la direction générale de la coopération internationale et du développement du Ministère des Affaires Étrangères en 2001 puis confié en 2009 à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (<http://www.associations-flam.fr>)

#### ***Considérant***

- que près de 150 000 élèves sont pris en charge par quelque 170 FLAM installés dans 40 pays,
- que la subvention, accordée à une association FLAM et correspondant à 50% maximum du budget présenté la première année, est dégressive sur les cinq premières années de son existence,
- qu'une association créant une antenne sur un autre site géographique ne peut être éligible à une nouvelle subvention pour cette création,
- que la crise COVID 19 a contraint à une baisse des effectifs élèves voire à la mise en arrêt de certaines petites structures FLAM,

#### ***demande***

- que l'enveloppe FLAM soit abondée pour permettre à ces associations de se doter des moyens adéquats à la réorganisation de leurs activités et faire face à la crise sanitaire et économique
- que la subvention puisse être accordée aux petites structures au-delà de cinq années de fonctionnement
- que la subvention puisse être accordée à la création de chaque antenne créée par une association sur un autre site géographique
- que l'AEFE prolonge les subventions d'un an supplémentaire des associations encore subventionnées,
- et, qu'à titre exceptionnel, elle puisse attribuer une aide financière unique à chaque groupe qui n'est plus subventionné et qui en ferait la demande.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		57
Nombre de voix « contre »		1
Nombre d'abstention		1